REGLEMENT DU CONCOURS

Dans le cadre du Printemps francophone 2021, l'Ambassade de France au Kazakhstan organise la 12ème édition du concours national de chansons francophones, en partenariat avec les Ambassades du Canada, du Liban, du Maroc, de Suisse, du Vietnam, le réseau des Alliances Françaises et des associations francophones, et TV5Monde.

Ce concours s'adresse à tous les résidents du Kazakhstan, quel que soit leur âge, leur sexe, leur nationalité, qu'ils soient francophones ou non.

Chaque candidat participe en remplissant un formulaire Google contenant des informations sur le candidat et un lien vers un enregistrement vidéo d'une interprétation d'une chanson francophone. Les candidats peuvent remplir le formulaire jusqu'au lundi 19 avril inclus, à minuit (heure de Nour-Soultan).

Cinq lauréats, sélectionnés par un jury composé de représentants des structures organisatrices, se verront remettre des prix et seront invités à enregistrer une performance collective qui sera diffusée sur les réseaux sociaux des organisateurs.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Tout résident du Kazakhstan, francophone ou non, quels que soient sa nationalité, son sexe et son âge peut participer.

- Les participants majeurs (âgés de 18 ans ou plus au 5 avril 2021) devront fournir via le formulaire Google une autorisation d'exploitation du droit à l'image signée en document annexe, rédigée comme suit :

  « Je, soussigné, Prénom NOM autorise l'Ambassade de France au Kazakhstan et les partenaires du concours national de chansons francophones à reproduire et exploiter mon image pour une durée indéterminée dans le cadre du concours national de chansons francophones ».

- Les participants mineurs (âgés de moins de 18 ans au 5 avril 2021) devront fournir une autorisation d'exploitation du droit à l'image signée par leurs responsables légaux en document annexe, rédigée comme suit :

  « Je, soussigné, Prénom NOM, père/mère/tuteur de Prénom NOM, autorise l'Ambassade de France au Kazakhstan et les partenaires du concours national de chansons francophones à reproduire et exploiter l'image de Prénom NOM pour une durée indéterminée du concours national de chansons francophones ».

- Chaque participant présente une interprétation à titre individuel. Il peut toutefois être accompagné d'un ou de plusieurs musiciens. Seule la candidature du chanteur sera prise en compte. Les participants sont tenus de respecter les conditions établies dans le présent règlement, notamment les délais et le format d'envoi de leurs travaux.

- Dans le formulaire de candidature, chaque candidat doit indiquer : son prénom, son nom, sa date de naissance, sa citoyenneté, s'il est francophone ou non, son adresse postale et son numéro de téléphone.

- Tous les candidats se verront remettre un certificat de participation au concours national de chansons francophones 2021.

- Les gagnants des précédentes éditions ne peuvent pas participer à l'édition 2021.

2. CALENDRIER DES ETAPES DU CONCOURS

- 5-19 avril 2021 : période d'envoi des candidatures
- 20-22 avril 2021 : période de délibération du jury
- 23 avril 2021 : annonce des lauréats
- 30 avril 2021 : publication de la vidéo commune des lauréats

3. JURY

Le jury sera constitué de représentants des structures organisatrices et partenaires du concours national de chansons francophones : deux représentants de l'Ambassade de France, un représentant de l'Ambassade du Canada, de l'Ambassade du Maroc, de l'Ambassade de Suisse, les directeurs des quatre Alliances Françaises, un représentant de TV5 Monde.

La présidence du jury sera assurée par un représentant de TV5Monde ou à défaut de l'Ambassade de France.

La présidence d'honneur sera assurée par la chanteuse Assem Muze. Lauréate du concours national de chansons francophones en 2016, Assem Muze a réalisé plusieurs projets en partenariat avec l'Ambassade de France au Kazakhstan (concert avec Joyce Jonathan en 2018, album « Français à la kazakhe » en 2019 et chanson « La Terre en héritage » en 2020).

4. CRITERES DE NOTATION

Le jury attribuera à chaque candidat une note (sur 20 points) selon les critères suivants :

- prononciation et phonétique - 5 points

- rythmique et respect du tempo - 5 points

- qualité de la voix - 5 points

- présence scénique et originalité (charisme, costume, interprétation, choix de la chanson) - 5 points.

Le jury aura à cœur de valoriser l'originalité de la chanson sélectionnée.

5. LAUREATS ET PRIX

Le jury sélectionnera cinq lauréats en vue d'une performance collective. Les lauréats devront enregistrer et réaliser le montage vidéo et audio, au moyen d'un logiciel fourni par les organisateurs, d'une chanson qui pourra être :

- soit « L'enfant et l'oiseau » de Marie Myriam ;
- soit une chanson francophone choisie par les lauréats et soumise à l'acceptation des organisateurs.

La vidéo commune sera ensuite publiée sur les réseaux sociaux des organisateurs et partenaires afin de promouvoir les talents des cinq lauréats.

Dans ce cadre, chacun des cinq lauréats se verra remettre des prix offerts par l'ensemble des organisateurs et partenaires, parmi lesquels :

- 1 accès premium à un logiciel d'enregistrement ;
- 1 casque audio haute-fidélité ;
- 1 micro haute-fidélité ;
- divers cadeaux tels des chèques-cadeaux, vêtements, accessoires, livres, etc. ;
- 1 diplôme officiel de lauréat du concours signé par les organisateurs et partenaires.

6. CONTACT ET ENVOI DES CANDIDATURES

Les candidatures complètes (informations personnelles, autorisation d'exploitation du droit à l'image et lien vers une vidéo) doivent être adressées exclusivement par le formulaire suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSefFD_fTmtMNzCAVbgoTHy6oP347KBMbhjyX3NJO2dqGOyPCA/viewform?usp=sf_link

avant le lundi 19 avril 2021 à minuit (heure de Nour-Soultan).

Toutes les informations concernant le calendrier ainsi que les résultats du concours sont disponibles sur le site internet du réseau culturel français au Kazakhstan : www.culturefrance.kz.

Pour toute demande d'information complémentaire, merci de contacter : culturefrance.kz@gmail.com.